



La biodiversité en forêt privée : une richesse à préserver

Sommaire

La biodiversité en forêt, mais pour quoi faire?	p. 4
La production forestière, un travail d'équipe	p. 5
La biodiversité, « prévoyance santé » de nos forêts...	p. 6
...et garantie importante dans le contexte changeant actuel	p. 7
Forêt et eau, une riche biodiversité et des services pour la société	p. 8
 Quelques caractéristiques de la biodiversité en forêt privée	 p. 10
À l'échelle des paysages	p. 11
À l'échelle des peuplements	p. 12
 Boîte à outils pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion	 p. 14
Sachez voir ce que cachent les forêts	p. 14
Familiarisez-vous avec un outil simple et accessible à tous : l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)	p. 16
Adoptez une gestion durable : des documents existent pour vous y aider	p. 18
Que faire dans les zones d'intérêt environnemental ou de protection particulière ?	p. 20
D'une manière générale, faites marcher votre bon sens !	p. 21
Prenez connaissance des aides financières existantes	p. 22
Valorisez votre démarche avec les certifications forestières PEFC et FSC	p. 23
 Propriétaires, à vous de jouer!	 p. 24
Quelques exemples d'initiatives, de l'échelle de la propriété à celle du territoire	p. 24
 Pour conclure...	 p. 30

Photos de couverture : paysage forestier, champignon (Pézize écarlate)

et coléoptère (Cardinal à tête rouge) : S. Gaudin © CNPF ; Écureuil roux : G. Sajdak © CNPF

Nos milieux forestiers sont des concentrés de vie. La richesse de la faune, de la flore ou encore des champignons que l'on peut y rencontrer mérite d'être préservée. En France, les 3,5 millions de propriétaires privés y contribuent.

La forêt, réservoir de biodiversité, est un lieu de production. Parmi de nombreux autres services, elle permet d'approvisionner notre société en produits bois, tout en garantissant des emplois et en contribuant au dynamisme des territoires ruraux. Les pratiques en forêt se doivent d'être responsables, car le maintien des équilibres, auxquels la biodiversité participe grandement, est essentiel à la bonne gestion économique de nos forêts et au maintien du patrimoine naturel.

Cette préservation agit ainsi en notre faveur et celle des générations futures. À nous de préparer l'avenir !

Antoine d'Amécourt

Président du Centre national de la propriété forestière

Qu'est-ce que la biodiversité ?

On entend par ce terme la « diversité du vivant ». La biodiversité peut s'apprécier à différents niveaux :



la **diversité des paysages ou des écosystèmes** : la mosaïque d'habitats (forêts, prairies, milieux rocheux, aquatiques, etc.) à l'échelle d'un massif ou d'un territoire.



la **diversité des espèces** au sein d'un milieu : l'ensemble des animaux, végétaux, champignons, micro-organismes constitutifs d'un écosystème.



la **diversité des individus** au sein d'une même espèce ou **diversité génétique**.

La biodiversité en forêt, mais pour quoi faire?

P. Gaudry © CNPF



G. Sajdak © CNPF

Les syrphes, de précieux pollinisateurs en forêt.

La question peut paraître provocante. Pourtant, l'intérêt de la biodiversité ne va pas de soi et on peut légitimement s'interroger sur son importance. D'autant plus que l'insistance médiatique sur ce sujet renforce parfois le sentiment d'un effet de mode. Le champ de la biodiversité est en réalité tellement vaste qu'il recouvre des enjeux très variés. Certains sont plus évidents que d'autres. Par exemple, les naturalistes, chasseurs et promeneurs,

peuvent apprécier une diversité d'espèces en forêt pour des raisons notamment esthétiques, récréatives, gustatives ou de curiosité scientifique. Des considérations éthiques et patrimoniales sont également souvent évoquées. Mais au-delà de ces aspects, **quel intérêt peut trouver le sylviculteur à la préservation de la biodiversité ? Et plus globalement, en quoi s'agit-il d'un enjeu de société ?**

Il est facile de s'accorder sur le fait que l'Homme a besoin des forêts. Des multiples usages du matériau bois jusqu'aux nombreux services écosystémiques qu'elles nous fournissent (production d'oxygène, stockage de carbone, etc.), les forêts font partie de notre quotidien et nous sont tout simplement indispensables. **Or, derrière les arbres qui dominent, se cachent beaucoup d'organismes qui conditionnent la vitalité, la productivité et la régénération des forêts.**

Penchons-nous sur quelques rouages du fonctionnement des écosystèmes forestiers...



S. Gaudin © CNPF

Les arthropodes du sol, recycleurs des litières discrets, mais efficaces !

La production forestière, un travail d'équipe

Contrairement à ce que nous pourrions penser, un arbre dans son milieu naturel ne pousse pas tout seul. **De nombreux organismes entrent en jeu pour participer à sa nutrition et à son développement**, contribuant ainsi à la production forestière.

Deux exemples de groupes d'espèces fondamentaux, parmi les chevilles ouvrières de cette production :

Les champignons mycorhiziens

C'est grâce à leur aide que les plantes vasculaires sont parvenues à coloniser le milieu terrestre, il y a environ 450 millions d'années. Il s'agit de champignons qui s'associent aux racines des végétaux. Constitués de filaments très fins, ils décuplent les capacités de prospection des sols par les plantes, entre autres services.

Les végétaux accèdent alors à une réserve d'eau et d'éléments minéraux largement augmentée. Dans nos régions, tous les arbres forestiers sont mycorhizés, ce qui n'est pas pour déplaire aux ramasseurs de champignons qui récoltent les fructifications comestibles! **Sans eux, la production de bois de nos forêts serait certainement bien moindre.**



© Institut fédéral de recherches WSL, Suisse, modifié

Un échange de bons procédés dans lequel les deux partenaires sont gagnants.

Les décomposeurs : insectes, vers de terre, champignons, bactéries et bien d'autres encore !

Comment expliquer que les forêts aient pu se développer durant des millénaires, puisant des éléments minéraux dans le sol, sans jamais l'épuiser? C'est à l'ensemble des organismes décomposeurs de matière organique morte (bois, litière, etc.) que les arbres doivent ce **précieux recyclage de nutriments**, contribuant **fortement au maintien de la fertilité des sols à long terme.**

La biodiversité, « prévoyance santé » de nos forêts...

Au fil de leur longue vie, les arbres sont exposés à de nombreuses perturbations. Tempêtes, incendies, mais aussi pullulations d'organismes pathogènes, sont autant de causes qui peuvent mettre à mal leur vitalité ou leur survie. Ces aléas font partie de la vie des écosystèmes et faute de pouvoir les éviter, les forêts ont tout intérêt à pouvoir compter sur certains partenaires pour les aider à en supporter les conséquences.

Quelques exemples :

S'entourer d'alliés pour plus de résistance

Diversité d'espèces signifie également diversité de prédateurs! Par exemple, les oiseaux insectivores jouent un rôle majeur dans la prédation des défoliateurs tels que la Chenille processionnaire du Pin. Ainsi, une seule Mésange charbonnière, peut consommer plusieurs milliers de chenilles chaque année!



Se tenir prêt à la reconquête pour plus de résilience



> Après une perturbation, la présence d'une diversité d'essences aux tempéraments différents, notamment pionniers, contribuera à une **reconstitution plus rapide des peuplements**.

> La régénération sera d'autant plus efficace qu'une diversité d'animaux participants à la pollinisation et à la dispersion des graines est présente : insectes, mammifères, oiseaux, etc.

... et garantie importante dans le contexte changeant actuel

S'adapter au changement climatique



Dans le contexte climatique changeant que nous connaissons, les écosystèmes forestiers auront besoin de leur plus grande capacité d'adaptation pour continuer à produire, sans discontinuité, les ressources et services dont nous bénéficions. La diversité des essences dans les peuplements, mais aussi la diversité génétique au sein des espèces, sont alors particulièrement précieuses. Elles garantissent notamment des **réactions différenciées des individus face à un même phénomène**

(sécheresse, attaque parasitaire) et rendent d'autant plus probable la résistance ou la survie de certains, les plus adaptés, au sein d'un peuplement.

Faire face aux aléas du marché du bois

Hier des feuillus pour la charpente traditionnelle, aujourd'hui des résineux pour le bois d'industrie et les petits sciages, et demain, qui sait ? Les essences recherchées sur les marchés et leurs caractéristiques (dimensions, couleurs) ne cessent d'évoluer. Le sylviculteur, pourtant, doit prendre des décisions pour orienter



ses choix plusieurs décennies avant la récolte de ses arbres. **Miser sur une diversité d'essences, plutôt que de *mettre tous ses œufs dans le même panier*, peut ainsi s'avérer être une précaution payante.**

Forêt et eau, une riche biodiversité et des services pour la société

Le bon fonctionnement des milieux forestiers ne concerne pas que le sylviculteur ! De la richesse des relations forêt - eau découle une diversité de services écosystémiques dont bénéficie notre société toute entière.

La forêt, un couvert protecteur pour la qualité de l'eau et face au risque érosion-inondation

Au regard des autres usages des sols, la présence d'un couvert forestier apporte un niveau de protection important pour la **qualité de l'eau**. Ce rôle protecteur est notamment lié à la forte activité biologique des sols forestiers. La simple présence de forêts limite également les risques d'érosion et d'inondation. La première des conditions pour bénéficier durablement de ces services réside dans « **la bonne santé** » et la **pérennité des forêts**, où la biodiversité a tout son rôle à jouer.



Milieux humides et aquatiques en forêt : des concentrés de biodiversité fort utiles

Par ailleurs, les forêts recèlent une grande diversité de milieux humides et aquatiques (marais, tourbières, ripisylves, forêts alluviales, mares, étangs, sources, cours d'eau) dont la dynamique naturelle a souvent été assez peu altérée. Non seulement ces milieux accueillent une **biodiversité riche et spécifique** qui participe globalement au bon fonctionnement de la forêt, mais ils assurent aussi des **fonctions de régulation des écoulements** (écrêtement des crues et soutien des étiages) et un **rôle épuratoire** marqué.

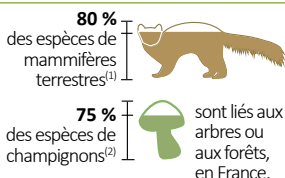
Pour en savoir plus, référez-vous au guide : *Des forêts pour l'eau potable : la forêt protège votre eau*, Fiquetron et al., 2012.

Soyons vigilants, le bon fonctionnement d'une forêt s'apprécie sur le long terme. À l'échelle de nos vies humaines, il peut être difficile de s'apercevoir de déséquilibres qui s'installeraient du fait d'appauvrissements successifs de la biodiversité. Ces derniers peuvent pourtant fragiliser durablement les milieux forestiers et réduire leurs capacités à fournir des services dont nous dépendons tous.

Quelques caractéristiques de la biodiversité en forêt privée

Des écosystèmes à enjeux, sous la responsabilité des propriétaires

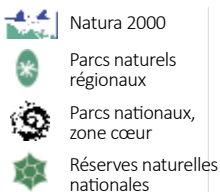
Les écosystèmes forestiers sont parmi les plus riches au monde. On dénombre plusieurs milliers d'espèces végétales, animales et de champignons à l'échelle d'un seul massif. **Un certain nombre d'entre elles se retrouvent uniquement ou préférentiellement dans les milieux forestiers.**



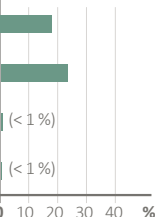
Sources : ⁽¹⁾Tillon L., 2005.
⁽²⁾Dire d'expert G. Corriol, 2017.

C'est pourquoi les forêts constituent une part importante des territoires inclus dans les zonages réglementaires de protection ou d'intérêt écologique et patrimonial. Pour autant, des espèces forestières sont devenues rares aujourd'hui et bon nombre d'habitats forestiers évalués dans le réseau Natura 2000 sont actuellement jugés en mauvais état de conservation.

Part des forêts dans la surface totale de quelques aires protégées en France métropolitaine



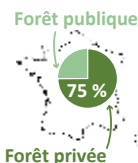
Part des forêts françaises incluses dans ces espaces



Exemple de lecture : les réserves naturelles nationales de France métropolitaine sont constituées à 50 % par des forêts. Cette surface mise en réserve représente cependant moins de 1 % de l'étendue de la forêt française.

Sources : INPN, 2016 ; Maaf, IGN, 2016 - IGD ; Commission Européenne, 2015.

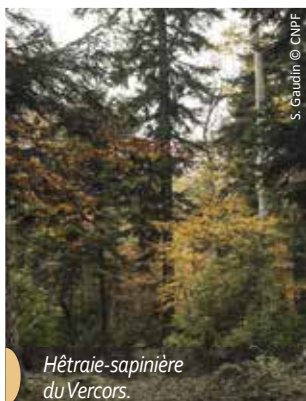
En France métropolitaine, les trois quarts des surfaces forestières appartiennent à des propriétaires privés. **Ces derniers ont ainsi un rôle à jouer et une responsabilité importante dans la préservation de la biodiversité forestière.**



À l'échelle des paysages, une grande diversité d'habitats

...du fait d'une position au carrefour
de plusieurs zones climatiques et d'une diversité
de substrats géologiques

Des hêtraies-sapinières de montagne aux chênaies vertes méditerranéennes en passant par les chênaies-charmaies de plaine, la forêt française, au carrefour de plusieurs zones biogéographiques, présente des faciès et des habitats très variés.



*Hêtraie-sapinière
du Vercors.*

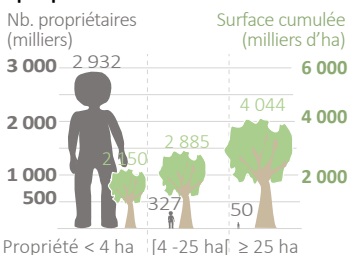


*Chênaie verte en région
méditerranéenne.*

...du fait de nombreux propriétaires
aux profils variés

Le morcellement foncier, la diversité des propriétaires ainsi que l'hétérogénéité de leurs pratiques aboutissent à une grande diversité de structures et d'essences à l'échelle des paysages. Alors que certains propriétaires laissent leur forêt en libre évolution, leur conférant après plusieurs décennies un fort degré de « naturalité », d'autres les gèrent avec des objectifs divers et notamment celui de production de bois. **La diversité des profils de propriétaires constitue une source importante de biodiversité.**

Près de 3 millions de propriétaires possèdent moins de 4 ha de forêt. L'ensemble représente un peu plus de 2 millions d'hectares.



Sources : Les chiffres clés de la forêt privée – Édition 2015, CNPF et Fransylva. Données cadastrales 2009.

À l'échelle des peuplements...

Une majorité de feuillus, une diversité d'essences variant en fonction du contexte

Les trois quarts des forêts privées françaises sont issues de la régénération naturelle ou de l'expansion spontanée de peuplements existants. **Sous nos latitudes, ce sont naturellement les feuillus**

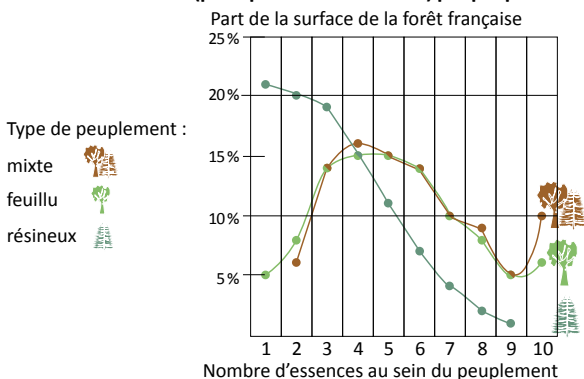


Le Chêne pédonculé est la 1^{re} essence française, recouvrant près de 20 % de la surface des forêts.

qui dominent en plaine, recouvrant la majeure partie du territoire (environ 70 % des forêts privées), alors que les résineux trouvent davantage leur place sur les terrains les plus difficiles et notamment les zones de montagne. Ils ont également été introduits ponctuellement par plantation, ou plus massivement dans les Landes de Gascogne, en Sologne, ou encore dans le Massif Central.

La forêt française métropolitaine comprend 137 espèces d'arbres (74 indigènes et 63 exotiques). Près de la moitié de sa surface est composée de peuplements ne comptant toutefois qu'une seule essence dominante, c'est-à-dire dont les huppiers occupent plus de 75 % du peuplement. On observe, malgré tout, une diversité d'essences secondaires parfois importante, avec des variations notables entre types de peuplements.

Nombre d'essences (principales et secondaires) par peuplement

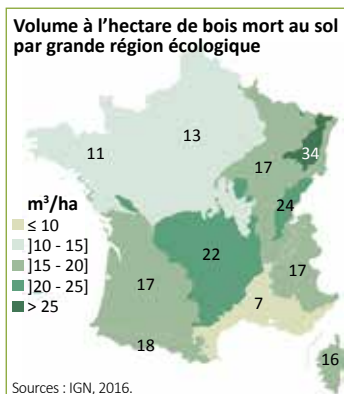
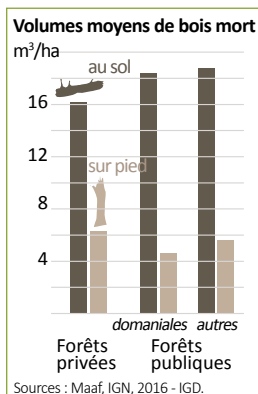
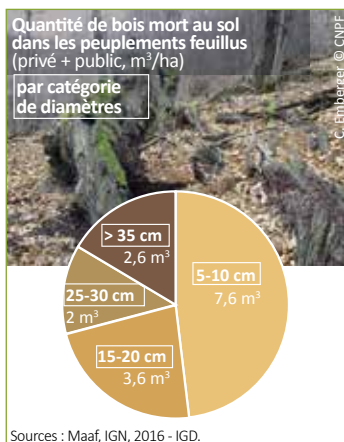


Sources : Maaf, IGN, 2016 - IGD. Données d'inventaire 2008 - 2012
Arbres recensables (D à 1,30 m >7,5 cm) - forêts de production

Une forêt globalement jeune, des attributs de vieillesse rares et à préserver!

Les forêts françaises connaissent depuis 150 ans une phase de forte expansion, après avoir été réduites à leur minimum au milieu du XIX^e siècle. Plus de la moitié des forêts actuelles sont ainsi « récentes ». De ce fait, et en raison des pratiques de gestion forestière, les arbres y sont relativement jeunes par rapport à leur longévité potentielle. Ainsi, moins de 5 % des peuplements de Chêne pédonculé, de Hêtre ou encore de Sapin pectiné comportent des arbres très âgés (plus de 150 à 200 ans) dans leur étage dominant. **La présence de ces vieux arbres, ainsi que celle d'arbres morts de grosse dimension, sont pourtant indispensables à de nombreuses espèces forestières** (insectes, oiseaux, mammifères, champignons, lichens, etc.).

On estime que le volume minimum de bois mort nécessaire pour maintenir une majorité d'espèces qui lui sont liées se situe entre 20 et 50 m³ par ha (bois de diamètre > 10 cm). Dans les forêts privées, le volume de bois mort dépasse en moyenne 20 m³/ha, mais est constitué majoritairement de bois de petite dimension. Par ailleurs, ces moyennes nationales cachent une grande disparité entre les régions.



Boîte à outils pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion

Sachez voir ce que cachent les forêts

Au sylviculteur qui cherche à la comprendre, la biodiversité est pleine de promesses, clé de voûte d'une forêt résistante, résiliente et productive à long terme. Cependant, caractérisée par des dynamiques complexes et la présence de milliers d'espèces, dont beaucoup nous sont invisibles, elle ne se dévoile pas facilement.

En tant que propriétaire forestier, comment prendre en compte simplement et globalement la diversité des espèces lors des actes de gestion courante ?

Voici quelques pistes d'actions, des ressources et outils pour vous accompagner dans cette démarche. À chacun de se tourner vers ceux qui lui conviennent le mieux et sauront stimuler sa curiosité.



Vous verrez qu'il suffit souvent d'adopter quelques bons réflexes, à la portée de tous, pour favoriser la biodiversité forestière et découvrir des pans fascinants des forêts.

Participez à des journées d'information et de formation

Chaque année des formations et réunions de vulgarisation sont organisées par le Centre national de la propriété forestière (CNPF). Certaines d'entre elles traitent spécifiquement de biodiversité et de gestion forestière. N'hésitez pas à prendre contact avec votre délégation régionale (CRPF) pour manifester votre intérêt.



E. Beraud © CNPF

Par ailleurs, le site internet <http://www.jemeformepourmesbois.fr> met en ligne des ressources, films et présentations animées, sur des thématiques variées, dont la préservation de la biodiversité.

Choisissez des lectures appropriées

Quelques suggestions, parmi les nombreuses ressources existantes :



> Des guides CNPF thématiques : champignons, insectes et oiseaux, avec recommandations pratiques pour le gestionnaire.

À commander sur www.foretpriveefrancaise.com
> « librairie »

> Des fiches et fascicules sont disponibles gratuitement dans la plupart des CRPF.

> Exemple d'un ouvrage plus

généraliste sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion : *Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière*, Gosselin M. et Paillet Y., 2010, Éd. Quæ.



Familiarisez-vous avec un outil simple et accessible à tous : l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)



L'IBP, outil d'aide à la gestion, constitué de dix facteurs clés

Les espèces vivant en forêt sont tellement nombreuses que leur diversité est difficile à apprécier. Une solution pour l'estimer consiste à **évaluer les caractéristiques de la forêt ayant une forte influence sur la biodiversité forestière : les facteurs clés.**

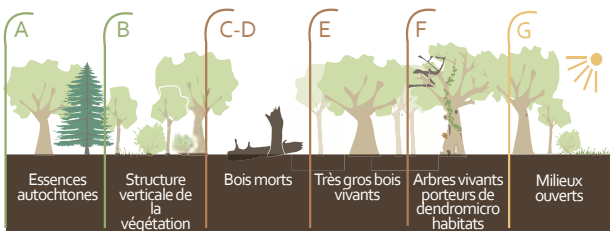
L'IBP agrège dix de ces facteurs, facilement observables par des non spécialistes, dans le but :

- > d'évaluer la capacité d'accueil en espèces d'un peuplement forestier sans néanmoins préjuger de la biodiversité réellement présente ;
- > de diagnostiquer les éléments déjà favorables à la biodiversité ou améliorables par la gestion.

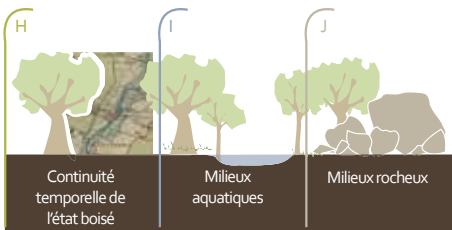
L'IBP est donc un outil de diagnostic simple et rapide, destiné à être utilisé en routine.

Les 10 facteurs de l'IBP

7 facteurs liés au peuplement et à la gestion



3 facteurs liés au contexte

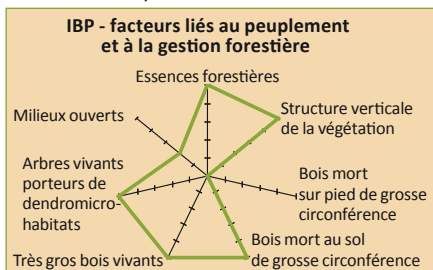


L'IBP en pratique

L'IBP est évalué séparément dans chaque peuplement en affectant à chacun des 10 facteurs un score 0, 2 ou 5 en fonction d'une échelle de valeurs seuils précisée dans la définition.

La somme des scores donne l'IBP.

Des graphiques standardisés permettent de visualiser les résultats et facilitent leur interprétation.



L'ensemble des documents pratiques permettant de relever l'IBP sont disponibles sur internet (www.foretpriveefrancaise.com/ibp) :

- > pour se familiariser avec l'IBP et préparer ses relevés : plaquette de présentation et document sur les méthodes de relevé ;
- > pour réaliser les relevés sur le terrain : fiche de relevé et fiche de définition ;
- > pour traiter les relevés et interpréter les résultats : tableur de saisie et d'édition de résultats, document pédagogique IBP.



C. Emberger © CNPF

Comment utiliser les résultats IBP ?

L'IBP ne fixe pas de norme, mais guide le sylviculteur dans la mise en œuvre des actes de gestion courante (coupe, travaux). **Associé aux autres éléments du diagnostic de sa forêt, il peut être utilisé lors de l'élaboration d'un document de gestion ou avant une intervention** pour fixer des préconisations en faveur de la biodiversité. Le choix du sylviculteur est un arbitrage entre les différentes possibilités qui s'offrent à lui, tenant compte de ses objectifs de gestion et des caractéristiques de la forêt (peuplements, stations, contextes socio-économique et réglementaire). L'IBP permet ainsi d'intégrer facilement une dimension importante de la biodiversité.



Renseignez-vous auprès de votre CRPF (voir p. 30).

Adoptez une gestion durable : des documents existent pour vous y aider

Pour pouvoir qualifier une gestion forestière de « durable », celle-ci doit **préserver les écosystèmes en bon état de fonctionnement**, afin d'assurer leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales jugées pertinentes par notre société.

La prise en compte de la biodiversité est l'une des conditions essentielles à la gestion durable de la forêt. Cette dernière nécessite une réflexion dans laquelle on se projette vers l'avenir. **La réalisation d'un document de gestion est un bon moyen de raisonner à moyen et long termes en planifiant les interventions en fon-**



P. Gaudry © CNPF

tion des objectifs poursuivis, tout en intégrant la préservation de la biodiversité.

Qu'il soit rédigé par le propriétaire lui-même ou par un professionnel forestier, il s'agit d'une occasion à saisir pour réfléchir et discuter des pratiques les plus pertinentes.

Ce document de gestion peut prendre plusieurs formes

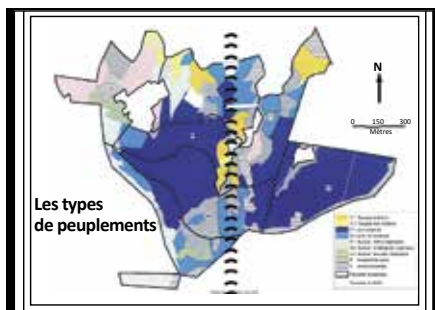
en fonction de la surface des forêts. Il doit être conforme à différents textes réglementaires, en particulier au Code forestier, ainsi qu'au Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), document cadre proposant des orientations en fonction du contexte local. Il peut permettre de simplifier des démarches réglementaires pour les forêts situées dans des espaces protégés (Natura 2000, site classé, réserve naturelle).

Renseignez-vous auprès de votre CRPF (voir p. 30).

Pour les propriétés moyennes à grandes : le Plan Simple de Gestion (PSG)

Véritable « carnet de route » pour la gestion, il est obligatoire pour les propriétés de plus de 25 ha, et possible pour celles comprise entre 10 et 25 hectares. Dans ce document sont présentés :

- > des éléments du contexte économique, social et environnemental de la forêt et les enjeux identifiés;
- > une description et une cartographie des peuplements;



- > les objectifs de gestion et le programme des coupes et travaux pour une période de 10 à 20 ans.

Pour les propriétés d'une surface inférieure à 25 hectares : le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)



Il s'agit d'un document simple de quelques pages contenant des recommandations de gestion par type de peuplement, rédigées par le CNPF. Les propriétaires qui souhaitent affirmer leur attachement à la production de bois dans le respect de la gestion durable peuvent y adhérer pour une durée de 10 ans. Une programmation des interventions prévues durant cette période accompagne le CBPS.

Pour les propriétaires faisant appel aux services d'experts ou de coopératives forestières : le Règlement Type de Gestion (RTG)

Dans le même esprit que le CBPS, ce document est proposé par certains experts et coopératives aux propriétaires dont ils gèrent les biens (non soumis à PSG). Le RTG propose au propriétaire d'adhérer aux pratiques recommandées par type de peuplement et de définir un programme de coupes et travaux.

Que faire dans les zones d'intérêt environnemental ou de protection particulière?

Comment savoir si je suis concerné ?

Vous pouvez vous renseigner auprès du CRPF ou encore consulter le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (<https://inpn.mnhn.fr/>). Il est possible d'accéder à la liste des zonages de sa commune, à leurs cartographies ainsi qu'à des informations sur des espèces présentes.



À chaque zone, son fonctionnement propre

Certaines zones impliquent une **réglementation spécifique**. C'est le cas par exemple des cœurs de parcs nationaux, des réserves naturelles ou encore des zones Natura 2000. Dans ces dernières, les propriétaires ont par ailleurs la possibilité de **s'engager de manière contractuelle**. Il s'agit alors de respecter un certain nombre de bonnes pratiques (chartes) ou d'appliquer des mesures de gestion spécifiques (contrats). D'autres encore, comme les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), présentent un intérêt biologique particulier **sans avoir de portée réglementaire directe**.

Profitez de données disponibles et de conseils de naturalistes



© M. Baconnet, Parc national des Cévennes

Ces espaces bénéficient de diagnostics de spécialistes naturalistes. Profitez-en ! Ils peuvent vous aider à mieux prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité sur votre propriété.

Renseignez-vous auprès des animateurs ou des organisations gérant ces aires.

D'une manière générale, faites marcher votre bon sens!

La logique à garder à l'esprit est, finalement, relativement simple.

Favoriser une diversité de milieux de vie à différentes échelles

Les exigences des espèces forestières sont très variées et adaptées aux dynamiques naturelles qui régissent les forêts. Pour chercher à satisfaire la majorité d'entre elles, il est nécessaire de maintenir une diversité de milieux de vie, en s'appuyant sur cette dynamique et en imitant ce que l'on observe en forêts naturelles. Ainsi, au sein des peuplements, **préservez des éléments constituant des habitats variés** : un mélange d'essences, de strates, d'arbres de grosseurs et d'âges différents, certains avec des cavités, fentes, ou autres singularités (« dendromicrohabitats »), des bois morts, zones aquatiques ou rocheuses lorsqu'elles sont présentes, etc. **Cherchez à travailler avec la dynamique naturelle et non pas à son encontre** : favoriser les essences locales et leur régénération naturelle, en particulier lorsqu'elles sont adaptées aux conditions de sol et de climat actuelles et futures.



Maintenir une continuité des habitats dans l'espace et dans le temps

Les capacités de déplacement des espèces sont limitées et les habitats liés aux arbres sont éphémères. Au fil de l'évolution des peuplements et des interventions sylvicoles, **pensez à anticiper le renouvellement des « arbres habitats »**, vivants et morts, et veiller à leur bonne répartition au sein de la forêt.

Prenez connaissance des aides financières existantes



Le propriétaire forestier et ses successeurs sont des bénéficiaires directs d'une forte biodiversité. Pour autant, les interventions qui lui sont favorables peuvent parfois engendrer un manque à gagner à court terme. Pour les encourager, certaines aides existent, bien que de plus en plus rares.

Les aides dans le cadre de Natura 2000

- > Quelques actions proposées dans le cadre de contrats Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une compensation financière. C'est le cas par exemple du maintien d'arbres sénescents en forêt ou encore de la mise en œuvre d'une méthode de débardage alternative (à cheval par exemple).
- > Les propriétaires adhérant à une charte Natura 2000 peuvent, sous certaines conditions, être exonérés d'une partie de la taxe sur le foncier non bâti.

Renseignez-vous auprès de l'animateur de votre site Natura 2000.

Des aides fiscales pour le renouvellement naturel des peuplements



Une exonération ou réduction de la taxe foncière peut s'appliquer dans les cas suivants :

- > **régénération naturelle** de peuplement en futaie ou en mélange futaie-taillis pendant une durée de 30 ans pour les résineux, 50 ans pour les feuillus (exonération);
- > peuplements traités en **futaie irrégulière** en équilibre de régénération (taxe abaissée de 25 % pendant 15 ans renouvelables).

Des aides à l'échelle des territoires

Des aides peuvent vous être proposées par des structures territoriales : régions, parcs naturels régionaux, conseils départementaux, stratégies collectives, agences de l'eau, etc.

Renseignez-vous auprès de votre CRPF (voir p. 30).

Valorisez votre démarche avec les certifications forestières PEFC et FSC

Il existe, en France, deux dispositifs de certification en matière de gestion forestière : PEFC et FSC. En adhérant, un propriétaire s'engage à :



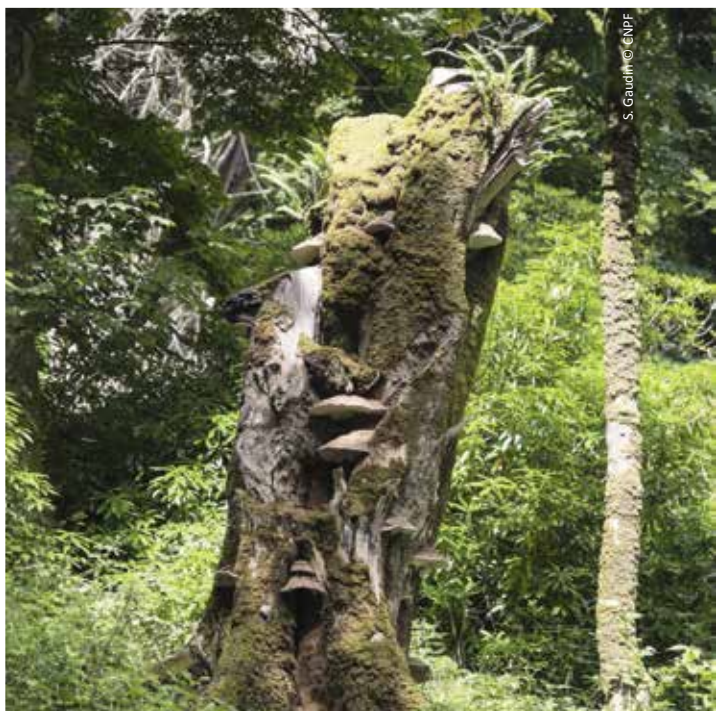
www.pefc-france.org

- > respecter un cahier des charges, propre à chaque dispositif, allant dans le sens d'une gestion durable et contenant des recommandations en faveur de la biodiversité ;
- > se soumettre à des audits de contrôle.



fr.fsc.org

Votre démarche est alors visible auprès des consommateurs qui achètent des produits bois certifiés.



S. Gaudin © CNPF

Le bois mort de grosse dimension, rare en forêt gérée, est pourtant plein de vie !

Propriétaires, à vous de jouer !

Quelques exemples d'initiatives, de l'échelle de la propriété à celle du territoire

Témoignage d'une propriétaire ayant relevé l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) dans sa propriété

Pourquoi cette démarche ? Comment ?

*Dans le cadre d'une formation FOGFOR « Rédiger son Plan Simple de Gestion », nous avons participé à une journée consacrée à l'Indice de Biodiversité Potentielle. Nous avons, en groupe, fait un relevé IBP sur le terrain. **J'étais curieuse de voir ce qu'il en était dans ma propre forêt.***

*À l'aide d'une fiche de relevé, j'ai pu facilement parcourir mon bois, de petite taille, sur une demi-journée. Il s'agissait de dénombrer les arbres à cavités, les différentes zones humides, parmi d'autres éléments, et d'attribuer des scores par catégorie. La méthode est assez simple, mais il y a beaucoup de choses à observer ! **Cela m'a permis de regarder autrement certaines composantes de ma forêt et d'en comprendre l'importance ; de lever la tête et de remarquer de nouvelles choses...** J'ai pris ça comme un jeu.*

*M^{me} Sophie Arthus-Bertrand,
propriétaire d'une forêt de 16 ha
dans la Sarthe, Pays de la Loire.*



© S. Arthus-Bertrand

Cela vous a-t-il amené à changer vos pratiques de gestion ?

Oui, dans le maintien de certains éléments lors des coupes, comme le bois mort ou un sous-étage de végétation : chèvrefeuille, ronce, etc. Je savais déjà que c'était plutôt favorable à la biodiversité, mais cela m'a conforté dans cette idée et donné de bonnes raisons de le faire.

Témoignage d'un propriétaire en voie de contractualisation Natura 2000

Pourquoi cette démarche ? Comment ?

À l'occasion du renouvellement de mon Plan Simple de Gestion et lors des échanges avec le CRPF, il m'a été proposé de mettre en place un contrat Natura 2000 dans ma forêt qui comportait des caractéristiques intéressantes pour la biodiversité : variété d'essences, proximité d'un cours d'eau, etc. L'animatrice du site Natura 2000 et les personnels techniques CRPF sont venus faire des relevés dans mon bois et y ont trouvé des espèces telles que l'Escargot de Quimper, plusieurs espèces de Chauve-souris.

À partir du moment où j'ai su que ces espèces étaient présentes, il fallait bien préserver leurs habitats ! On m'a proposé une mesure consistant à favoriser le développement de vieux arbres, importants pour la biodiversité. J'étais partant à 100 %. J'ai trouvé les échanges avec ces professionnels très intéressants.

Qu'est-ce qui a été réalisé concrètement ?

Pour l'instant, nous n'en sommes qu'au début de la démarche, mais des arbres de plus de 50 cm de diamètre, avec des caractéristiques propices à la biodiversité, ont déjà été inventoriés et prédésignés. L'engagement consiste à en conserver un certain nombre pendant au moins 30 ans et donne lieu à un dédommagement financier par arbre.



M. Jean-Yves Peres, propriétaire d'une forêt de 36 ha dans le Finistère, Bretagne. Discussion sur le contrat forestier avec l'animatrice Natura 2000 et les personnels CRPF suite à la prédésignation des arbres.

De la propriété au territoire, développement de l'outil BIOFIL en Midi-Pyrénées

BIOFIL – BIOdiversité Forestière Facilement Identifiable et Localisable – est un outil de diagnostic et d'aide à la décision créé et testé en Midi-Pyrénées. Son objectif est de permettre au propriétaire ou gestionnaire de **localiser facilement et par lui-même, à l'échelle d'une forêt, les milieux reconnus localement à enjeux en matière de biodiversité**. Pour chaque milieu, des conseils de gestion sont proposés, rédigés en associant représentants forestiers, naturalistes et acteurs locaux. Chacun de ces conseils bénéficie **d'une double évaluation : écologique** (niveau de priorité pour la préservation) **et économique** (éventuels surcoûts ou perte de production directs).

BIOFIL « forêt »

BIOFIL « forêt » vise un repérage directement sur carte, par le propriétaire, en combinant reconnaissance sur photographie aérienne et phase terrain. Deux catégories de milieux peuvent être délimitées avec, au minimum, la première catégorie :

- > des milieux reconnus comme importants en matière de biodiversité : îlot de vieux bois, arbres à micro-habitats, milieux aquatiques et zones humides, ripisylve, landes, zones rocheuses, forêts anciennes ;
- > d'autres habitats naturels ou d'espèces remarquables, d'intérêt local ou régional : des fiches techniques et/ou une carte territoriale (BIOFIL « territoire ») permettent de savoir si ces milieux sont susceptibles d'être présents sur la propriété.

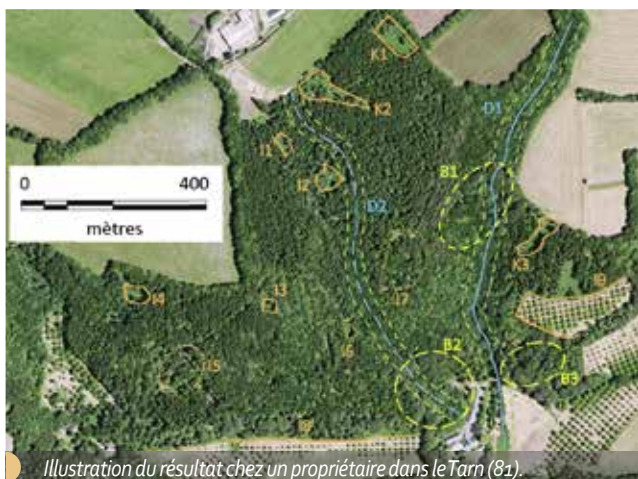


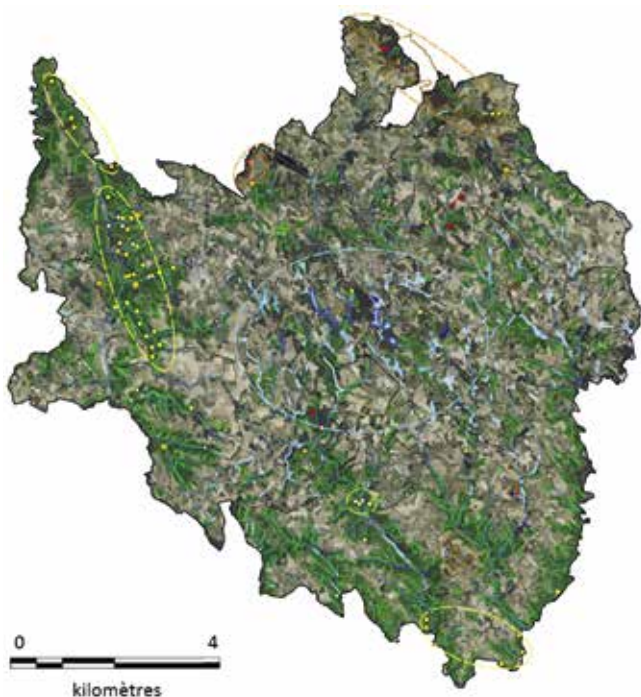
Illustration du résultat chez un propriétaire dans le Tarn (81).

Le propriétaire peut croiser directement ces informations avec son parcellaire et le programme de coupes et travaux. Compte tenu des conseils de gestion associés aux milieux repérés, il peut dès lors, si nécessaire et en connaissance de cause, adapter sa gestion.

Dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, un manuel (édition en cours) décrit pas à pas comment produire la carte « biodiversité forêt ».

BIOFIL « territoire »

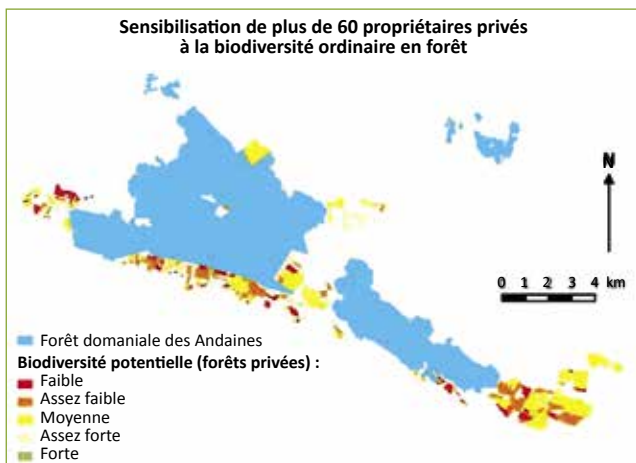
Ces informations, à l'échelle du territoire local, permettent d'affiner le diagnostic « forêt ». Par exemple, sur le Plan de développement de massif (PDM) du Haut-Ségala lotois, toutes les données naturalistes ont été compilées, permettant de produire une carte synthétique « biodiversité : zones à enjeux » (ci-dessous) et des cartes thématiques : espèces, peuplements, eau, milieux associés...



Pour en savoir plus : <http://www.cnpf.fr/occitanie/>

Intégration du patrimoine naturel et de la biodiversité dans les documents de gestion et les pratiques sylvicoles sur le massif des Andaines (Normandie)

Pour favoriser une gestion cohérente des milieux naturels de son territoire, le Parc Normandie-Maine a mobilisé l'ensemble des acteurs de la forêt privée et publique autour d'un projet partagé, visant à améliorer leurs connaissances des milieux naturels et des pratiques permettant de les préserver.



Le CRPF a mesuré l'Indice de biodiversité potentielle (IBP) sur 1 600 ha de propriétés privées volontaires et voisines de la forêt domaniale des Andaines. Les résultats ont mis en évidence certaines carences, notamment en termes de présence de bois mort, de très gros bois vivants et concernant la préservation de milieux aquatiques. Les propriétaires forestiers ont été sensibilisés à ces enjeux via une synthèse personnalisée, comprenant des préconisations de gestion simples à mettre en œuvre sur leurs parcelles, et illustrées lors de plusieurs réunions d'information en forêt privée et publique.



Extrait d'une synthèse environnementale pour un propriétaire du massif.

Création d'un site vitrine en forêt domaniale des Andaines

Une concertation entre le Parc et l'Office national des forêts a abouti à la rédaction d'un document de gestion, intégrant des interventions spécifiques pour préserver et valoriser certains habitats sensibles d'un site de 88 ha. Une visite a permis à des propriétaires privés d'échanger avec des agents de l'ONF, pour mieux appréhender leurs choix de gestion. Une journée de formation a permis d'initier les ouvriers forestiers de l'ONF aux interventions de génie écologique qui seront réalisées.



Formation des Entreprises de travaux forestiers (ETF) à la prise en compte de la biodiversité dans leurs prestations

Un groupe de travail réunissant des représentants locaux de la forêt privée (Syndicat des propriétaires forestiers, CRPF, gestionnaires forestiers), de la forêt publique (ONF) et des ETF a conçu un cycle de formation de 4 jours abordant des sujets tels que l'organisation des chantiers, la réglementation, ou encore l'amélioration de la rentabilité tout en réduisant les impacts sur les milieux.



41 entreprises y ont participé, ainsi que des représentants des donneurs d'ordres (ONF, gestionnaires privés), permettant d'instaurer un dialogue non contractuel entre ces acteurs, pour mieux identifier les attentes et contraintes de chacun, et ainsi s'organiser pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (protection des sols, de l'eau, des espèces).

Pour conclure...

...la prise en compte de la biodiversité dans la gestion n'est pas qu'une histoire de spécialistes! Chacun, à son niveau, peut agir en sa faveur. Les enjeux liés à sa préservation sont multiples. Ils dépassent les seuls intérêts naturalistes et concernent plus globalement le maintien de forêts en bon état de fonctionnement.

Ainsi la production de bois, mais aussi les autres services écosystémiques dont nous bénéficions, sont liés à la préservation de la biodiversité. Celle-ci est une composante essentielle de la gestion multifonctionnelle des forêts. Selon cette approche, des pratiques durables doivent ainsi permettre à la fois la préservation de la biodiversité et la réalisation d'opérations, économiquement viables, répondant à des besoins sociétaux.

En cela, tout le monde est concerné : les propriétaires, les professionnels de la filière forêt-bois et l'ensemble de la société actuelle et future seront tous gagnants d'une meilleure intégration de la biodiversité dans la gestion forestière courante.

Le **Centre national de la propriété forestière** (CNPF) est un établissement public au service de la gestion durable des forêts privées. Il s'organise autour d'un siège national, de délégations régionales (CRPF) et leurs antennes départementales et d'un service de recherche & développement (l'Institut pour le développement forestier, IDF).



Rapprochez-vous du centre le plus près de chez vous!
Des conseillers pourront vous aider gratuitement dans de nombreuses démarches liées à la gestion forestière, dont les questions de prise en compte de la biodiversité. Vous trouverez toutes les coordonnées des différents centres sur le site internet : <http://www.cnpf.fr/>

Rédaction : Céline Emberger (coordination, CRPF Occitanie), Pierre Beaudesson (CNPF-SG), Philippe Bertrand (CRPF Occitanie), Patrick Blanchard et Pierre Brossier (CRPF Bretagne Pays de la Loire), Julien Figuepron (CNPF-IDF, p. 8), Pierre Gonin (CNPF-IDF), Romain Mani (CRPF Normandie, p. 28-29).

Conception graphique : CNPF (Céline Emberger et Sophie Saint-Jore).

Mise en page : DESK (www.desk53.com.fr).

Les auteurs remercient vivement :

> *pour leurs relectures de tout ou partie du document :*

les ingénieurs environnement du CNPF, Yann Clément (CRPF Occitanie), Mireille Thollet (CNPF-IDF), Magali Rossi (FSC France), Samuel Six (CNPF-IDF) et Coralie Victoire (PEFC Occitanie) ;

> *pour leurs apports scientifiques :* Gilles Corriol (CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) et Laurent Larrieu (INRA Dynafor / CRPF Occitanie) ;

> *pour la cartographie BIOFIL :* Andoni Mugica (CRPF Occitanie) ;

> *pour leurs témoignages :* M^{me} Arthus-Bertrand et M. Peres, propriétaires forestiers ;

> les photographes des images utilisées.

